
Promouvoir la démocratie au sein des structures et la participation des personnes accompagnées

Objectif d'intérêt général

Les volontaires agiront pour **encourager les personnes accompagnées à participer à la vie de leur structures, exprimer leurs attentes et leurs points de vue**, et ainsi contribuer aux décisions qui les concernent. Les volontaires participeront à déployer des pratiques de participation active et une vie associative dynamique au sein des structures.

Activités principales (50%) :

- En collaboration avec les membres du CVS, organiser des temps de rencontre et d'échanges entre différents publics (familles, personnes accompagnées, salariés, bénévoles, etc.) : restituer le contenu des réunions de l'instance et le rendre accessible au plus grand nombre, favoriser l'expression des attentes et des interrogations et les faire remonter, débattre sur les positions à adopter, etc.
- En collaboration avec les membres du CVS, et les personnes accompagnées non-membres, développer des restitutions de réunions ludiques et interactives : restitution sous forme de journal télévisé, de groupes d'échanges, etc.
- En collaboration avec les membres du CVS et les personnes accompagnées non-membres, développer des formats de remontées d'informations plus participatives : boîte à idées, groupes de paroles, etc.
- Organiser et animer avec les différents intervenants des temps de rencontre et d'échanges autour de la vie au sein de la structure.
- En collaboration avec les membres du CVS, organiser des temps de sensibilisation et de formation à la démocratie au sein de structures : quelles sont les instances, à quoi elles servent, qui y siègent, quels sont les sujets abordés, comment les non-membres peuvent participer, etc.

Activités secondaires (40%) :

- Contribuer à l'organisation et à la mobilisation des personnes accompagnées en vue des élections des instances.
- Accompagner l'organisation des élections au CVS , mobiliser des candidatures, aider les candidats à faire campagne (affiches, profession de foi...), etc
- Réaliser une veille des consultations publiques locales et réunions de conseil de quartier pour solliciter l'opinion des personnes accompagnées.
- Organiser des temps de rencontre et d'échanges entre différents publics autour de la vie locale, en présence de responsables associatifs et/ou d'élus.
- Sous couvert de validation, assister aux réunions des instances représentatives et aux réunions d'éventuelles autres espaces de dialogues : association ad hoc, groupes d'entraides, etc.

Activités exceptionnelles (10%) :

- Participer à la cartographie des associations pouvant intervenir sur les thématiques identifiées par les personnes accompagnées.
- Accompagner, après avoir préparé leur participation en amont, une ou plusieurs personnes accompagnées à des réunions publiques et consultations publiques à l'extérieur. Faciliter leur expression publique si nécessaire.

Lignes rouges :

- Représenter seul la structure à l'extérieur (réunions, concertations, etc.)
- Coordonner, développer et engager la structure dans des partenariats.
- Entretenir les locaux et le matériels.